

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1408

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 71, substituer aux mots :

« décide ou non d'autoriser et de financer le »

les mots :

« autorise la réalisation et le financement du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.